

## ARTICLE 1 - PARTIES AU CONTRAT

Le terme client désigne toute personne morale ou physique sollicitant les compétences de l'association Défis.

Le terme prestataire désigne l'Association Défis dont le siège est établi au 8 rue du général Leclerc 56600 à Lanester. N° SIRET 50190376900021

## ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

Le contrat établit les relations contractuelles, techniques et commerciales entre le client et le prestataire pour toute prestation de création, administration, mise à jour de site internet et prestations associées (formation...)

## ARTICLE 3 - RELATIONS CONTRACTUELLES

Le client sollicite une prestation de création de site internet vitrine dit Mini-Site (ou refonte d'un site en Mini-Site) en remplissant le formulaire en ligne (ou papier) du prestataire qui détaille les besoins, les contenus et le graphisme du site souhaité.

Le prestataire contacte alors le client afin de s'assurer d'avoir tous les éléments de compréhension lui permettant de proposer une solution adéquate.

A partir des éléments portés à sa connaissance, le prestataire réalisera un devis d'un montant de 549€ précisant l'ensemble des prestations proposées et leurs spécifications techniques ainsi que les modalités de règlement. Sauf mention contraire, ce devis a une durée de validité d'un mois.

La proposition d'une prestation reste néanmoins à la discrétion du prestataire, qui s'assure notamment de rester dans le cadre de ses compétences, moyens techniques et humains.

Les obligations entre les parties naissent de l'envoi par le client du devis et des conditions générales datées et signées ainsi que du paiement d'un acompte de 20 %, soit 110€.

Le client s'engage alors à payer annuellement un forfait de 100€ à la date d'anniversaire de la facturation de mise en ligne du Mini-Site du client. Ce forfait couvre les coût de location de nom de domaine, d'hébergement et de maintenance.

## ARTICLE 4 - MISE EN LIGNE D'UNE MAQUETTE

Suite à la signature du devis, le prestataire crée une maquette sur la base du site <https://mini-site.defis.info> avec les éléments fournis par le client via le formulaire cité précédemment et d'éventuels fichiers complémentaires communiqués par le client comme des photos ou du texte.

## ARTICLE 5 - TRAITEMENT ET ENVOI DES FICHIERS PAR LE CLIENT

Le client fera parvenir au prestataire l'ensemble des fichiers clients nécessaires à la réalisation de la prestation :

- textes sous forme de fichiers .doc, .odt, .rtf, .txt ou en corps de mail ;
- images sous forme de fichiers exploitables pour le web (.jpg .gif .png ...) dans les dimensions minimales qui seront précisées au cours du rendez-vous de mise au point ;
- tableaux et autres éléments de données ;
- fichiers multimédias exploitables directement : .pdf, vidéos, etc.
- polices de caractères.

Les textes doivent être relus, corrigés et seront publiés sans modification sur le site.  
Les images ne feront pas l'objet de retouche par le prestataire.

## ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS CONCERNANT LE CONTENU

Avant de rédiger et de fournir ses contenus, le client devra s'assurer du respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle ainsi que du droit à l'image.

Le prestataire ne saura être tenu responsable de la publication sur le site de contenu protégé ou portant atteinte aux droits des personnes.

Si besoin, l'achat de polices de caractères ou d'images sous licences pourront être proposées par le prestataire et feront l'objet d'une facturation séparée.

## **ARTICLE 7 - DÉMARRAGE DES TRAVAUX**

Les travaux de conception du site internet ne démarreront qu'après la réalisation des conditions suivantes :

- signature du devis, des conditions générales et paiement de l'acompte par le client ;

## **ARTICLE 8 - DÉLAI DE RÉALISATION**

Sauf mention contraire exprimée sur le devis, le délai de réalisation des prestations proposées est de 3 mois à compter de la date de démarrage des travaux.

Toutes modifications significatives et reprises de création à la demande du client, livraisons tardives d'éléments ou retards dans les prises de décision par le client repousseront en conséquence le délai de livraison établi.

Ainsi, les réponses aux sollicitations et demandes de validation du prestataire devront être traitées dans un délai de 10 jours ouvrables pour ne pas modifier le délai de réalisation.

Dans le cas où la livraison serait repoussée au-delà du délai prévu de 3 mois, pour un retard dû au client, le prestataire a la possibilité de livrer la solution technique retenue de manière définitive sans paramétrage ni intégration de contenu.

## **ARTICLE 9 - MODIFICATION DE LA DEMANDE INITIALE**

Toute demande par le client de nouvelle création ou modification significative fera l'objet d'un nouveau devis dont les conditions contractuelles seront propres aux nouvelles prestations réalisées.

Si ces modifications entraînent des conséquences sur la réalisation de la demande initiale, le délai de réalisation de celle-ci sera revu et validé par les 2 parties.

## **ARTICLE 10 - LIVRAISON**

A la réception du devis et des présentes CGV signés par le client ainsi que de l'acompte, le prestataire s'engage à réaliser et mettre en ligne une maquette du site avec les éléments fournis par le client sous un mois.

Le client devra alors formuler sous 10 jours la liste exhaustive des dernières retouches et corrections à apporter.

La réalisation par le prestataire de ces dernières modifications entraînera la livraison ferme et définitive du site internet.

Le prestataire rendra alors le Mini-Site du client accessible sur le nom de domaine convenu et mettra à disposition du client l'identifiant nécessaire à l'ajout de contenu (article de blog ou photo du portfolio) sur son Mini-Site.

## **ARTICLE 11 - MODIFICATIONS**

Dans le cadre du forfait annuel, le client pourra demander au prestataire de réaliser un maximum de 3 modifications par an du contenu des pages (hors blog et portfolio) et des éléments graphiques.

Toute intervention supplémentaire (hors corrections apportées dans le cadre de la garantie précisée à l'article 15) fera l'objet d'une nouvelle facturation.

## **ARTICLE 12 - RÉSILIATION**

Le forfait annuel est résiliable à tout moment sous réserve d'un préavis de trente jours. Le forfait annuel en cours n'est pas remboursable.

Le prestataire se réserve le droit de résilier le contrat s'il constate une publication de contenu illégal sur le Mini-Site du client.

Lorsque le forfait annuel est résilié par l'un des partis, le prestataire mettra alors à disposition du client l'ensemble des fichiers du site internet et son contenu, ainsi que l'ensemble des identifiants nécessaires à une utilisation libre et complète du site internet. Le client est responsable de venir chez le prestataire les récupérer sous un délais d'un mois. Le prestataire ne saura être tenu responsable de la perte des données au-delà de ce délais d'un mois.

Le nom de domaine reste la propriété du prestataire. A la demande du client, le prestataire peut réaliser un devis de transfert de la location du nom de domaine au client.

### **ARTICLE 13 - DATE DE MISE EN LIGNE**

Suite à la livraison définitive, le client indiquera au prestataire la date souhaitée à partir de laquelle le site internet sera accessible publiquement.

### **ARTICLE 14 - IDENTIFIANTS CLIENTS ET SÉCURITÉ DU SITE INTERNET**

Pour la validation des créations en cours ou réalisées, le prestataire peut donner au client un accès au site, et éventuellement des identifiants de connexion à un espace privé d'administration.

Le client est entièrement responsable des identifiants / mots de passe qui lui sont confiés pour l'administration de son site.

Pendant la création, le client ne doit en aucun cas transmettre ces identifiants à des destinataires non ou mal identifiés ou susceptibles de nuire d'une quelconque manière à la réalisation de la prestation.

A tout moment, le client est responsable des éventuels dysfonctionnements, erreurs de manipulation, attaques ou actes de malveillance survenus à partir de son espace personnel ou de l'utilisation frauduleuse de son identifiant.

Pour optimiser la sécurité de son site internet, le prestataire informe le client de la nécessité d'utiliser des mots de passes complexes pour la gestion du site internet.

### **ARTICLE 15 - GARANTIE**

Le client dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de livraison définitive pour signaler toute erreur ou dysfonctionnement.

Les corrections nécessaires seront réalisées par le prestataire dans le cadre de la garantie, à l'exclusion des incidents résultant d'une action entreprise par le client sur son propre site (erreur de manipulation, mauvaise utilisation, paramétrage non conforme...).

Les erreurs et dysfonctionnements résultant des causes indiquées ci-dessus ou signalées au-delà de 3 mois ne seront pas pris en charge dans le cadre de la garantie.

### **ARTICLE 16 - HÉBERGEMENT, SAUVEGARDE ET MISE À JOUR**

Suite à la mise en ligne du Mini-Site sur le nom de domaine convenu, le prestataire conserve un identifiant et code d'accès administrateur qui lui permettra d'intervenir à la demande du client dans la limite de 3 interventions par an (comme précisé dans l'article 10 - Livraison).

Le prestataire héberge le Mini-Site du client sur l'un de ses serveurs propres ou sur le serveur d'un hébergeur soumis au droit français tel que OVH ou Gandi.

Le prestataire s'assure que des sauvegardes régulières du Mini-Site du client existent, sont valides et sont conservées sur un autre hébergement que celui du Mini-Site du client.

Le prestataire maintient à jour les technologies utilisées pour la création du Mini-Site du client. Si une mise à jour oblige le prestataire à effectuer des changements qui impactent le design du site, il doit en avertir le client afin de décider ensemble de la poursuite ou non du contrat. Le prestataire peut proposer une nouvelle version du design du Mini-Site au client.

Le client devra alors formuler sous 10 jours son souhait de poursuivre le contrat qui le lie au prestataire ou non, avec le nouveau design ou celui d'origine. Si le client valide le nouveau design, le contrat se poursuit inchangé.

Si le client décide de garder le design d'origine, alors le prestataire ne saurait-être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements, d'attaques ou d'actes de malveillance à l'encontre du Mini-Site du client. Le prestataire n'assumera plus la sécurité du Mini-Site du client ne pouvant effectuer les mises à jour logiciels. Le Mini-Site du client ne sera plus sauvegardé par le prestataire pour éviter de compromettre les sauvegardes des Mini-Sites des autres clients.

## **ARTICLE 17 - PROMOTION DES CRÉATIONS**

Sauf dispositions contraires écrites, le prestataire pourra diffuser toutes créations réalisées, livrées et mises en ligne, soit pour le client, soit pour un tiers pour lequel intervient le client, à des fins de « présentation de créations » sur tous types de supports, sans limitation de durée.

Le prestataire appose la mention «Réalisé par l'Association Défis » avec un lien hypertexte pointant vers le site internet du prestataire sur toutes les pages du site, dans un pied de page ou dans la barre latérale.

Sauf dispositions contraires écrites, le prestataire appose la mention «Généré par PluXml 5.8.3 en x.xml» avec un lien hypertexte pointant vers le site internet de PluXml, ainsi que la mention « Elegante Vitrine Thème est disponible sous Licence Creative Commons » avec un lien hypertexte pointant vers le site de présentation de l'offre Mini-Site dans les conditions suivantes :

- sur toutes les pages du site, dans un pied de page ou barre latérale ;
- OU dans le contenu principal d'une page « Crédits » ou « Mentions légales » accessible directement depuis la page d'accueil du site internet.

## **ARTICLE 18 - CESSIION DES DROITS**

La cession des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées par le prestataire s'effectue après l'encaissement complet du montant de la facture de 549€.

## **ARTICLE 19 - CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET DE RECOUVREMENT**

Le client s'engage à respecter les dates de paiement mentionnées sur le devis et/ou la facture, la date de facturation servant de date de renouvellement du forfait annuel de 100€.

Dans le cas où la livraison serait repoussée au-delà du délai prévu à l'article 8, pour un retard dû au client, le paiement de la totalité de la facture sera exigible au plus tard 3 mois après la date de début des travaux.

Tout règlement effectué au-delà d'un délai de 30 jours sera majoré selon le taux d'intérêt légal en vigueur.

L'ensemble des frais de recouvrement seront à la charge du client. Si nécessaire, le prestataire pourra faire appel aux services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances client.

En cas de retard ou de non-paiement par le client, le prestataire reste propriétaire des créations réalisées et peut suspendre la livraison, mise en ligne ou l'accès public au site internet, jusqu'à encaissement complet.

Le défaut de paiement entraîne la non-transmission des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées, même si les fichiers ont déjà été transmis au client.

## **ARTICLE 20 - CAS DE FORCE MAJEURE**

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failliés à leurs obligations contractuelles lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat des parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher.

Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempête, inondation, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, confinement et notamment tous les réseaux accessibles par internet ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties.

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eue connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivi.

## **ARTICLE 21 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

Le contrat est soumis au droit français.

En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable.

Au cas où une résolution amiable ne pourrait aboutir, la juridiction compétente est celle du lieu de domiciliation du prestataire.